

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2023-32-T1

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 30 juin 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Hélène DROMARD;; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Benoit SECHET, M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Hélène DROMARD

Membres absents : Mme Evelyne LARASSE M. Christophe PERRIN ; Mme Myriam RAFFARA M. Jean-Claude GAUD Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

OBJET : AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DES GARDES A LA RESIDENCE LOUISE COUCHEROUX

Depuis mars 2022, l'organisation des gardes de nuit à la résidence autonomie Louise Coucheroux a fait l'objet d'une réorganisation avec la mise en œuvre d'un planning de gardes confiés à des vacataires, selon le système d'équivalence suivant :

GARDES MEDICALES	Horaires	Nombre d'heures de surveillance logée (période d'inaction)	Nombre d'heures de travail effectif
Nuit de garde de semaine	21h-8h	4	7
Nuit de garde de week-end	20h-8h	4	8
Jour de week-end ou jour férié	8h-20h	4	8

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20230710-2023-32-T1-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Au terme de plus d'un an d'expérimentation, il est fait constat que les sollicitations et activités se déroulant lors des gardes en journée limitent les périodes réelles d'inactivité.

Il est ainsi proposé l'ajustement suivant :

GARDES MEDICALES	Horaires	Nombre d'heures de surveillance logée (période d'inaction)	Nombre d'heures de travail effectif
Nuit de garde de semaine	21h-8h	4	7
Nuit de garde de week-end	20h-8h	4	8
Jour de week-end ou jour férié	8h-20h	2	10

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012 - charges de personnel - du budget annexe de la Résidence autonomie Louise Coucheroux;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- Approuve la nouvelle organisation de la résidence Louise Coucheroux ci-dessus énoncée à compter du 1^{er} août 2023 ;
- Dit que la dépense afférente sera prévue au budget chapitre 012, article 6413
- D'autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

déposé le

transmis le **10 JUL. 2023**

Affiché, le

Ainsi délibéré,

A Écully, le **- 6 JUL. 2023**

Le président

Pour le président,

La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le

10 JUL. 2023

Le président

Pour le président,

La vice-présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

CCAS d'Écully – Conseil d'Administration du 06-07-2023

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20230710-2023-32-T1-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2023

délibération n° 2023-32-T1